

NASCO 11 Rutland Square Edinburgh EH1 2AS Scotland UK
Telephone: (Int+44) 131 228 2551 Fax: (Int+44) 131 228 4384
e-mail: hq@nasco.int website: www.nasco.int

CNL39.112

15 septembre 2017

M. Stephane Travert
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 Rue de Varenne
75007 Paris
France



Cher M. Travert

Je vous écris de la part de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) pour exprimer mon appréciation pour les informations qui nous sont communiquées à l'OCSAN sur la pêcherie de St Pierre et Miquelon. On connaît bien l'engagement fort et sur la durée de la France pour la gestion durable des pêcheries, y compris les pêcheries de saumon situées dans ses eaux territoriales adjacentes à la France métropolitaine, et l'OCSAN fait appel à votre gouvernement sur une question importante d'intérêt mutuel concernant la conservation et la gestion du Saumon atlantique.

L'OCSAN a récemment tenu sa Trente-quatrième session annuelle lors de laquelle on a discuté des informations sur le statut des populations du Saumon atlantique transmises auparavant par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM). Le statut mondial du Saumon atlantique demeure un sujet de préoccupation important. De nombreux stocks ont des niveaux d'abondance qui restent critiquement faibles, et certains stocks d'origine canadienne se trouvent menacés tandis que le saumon originaire des Etats Unis est en danger d'extinction. Ces deux pays ont, depuis de nombreuses années, mis en place des mesures de conservation très strictes, y compris des interdictions sur la pêche. Les informations génétiques ont révélé que ces populations et d'autres populations Nord-américaines sont vulnérables à la pêche d'interception sur des saumons de stocks mixtes menée à St Pierre et Miquelon.

Les informations communiquées à l'OCSAN cette année sur la pêcherie au saumon de St Pierre et Miquelon montrent une tendance à l'augmentation des prises avec le temps. Le niveau de prises de 2016 est le deuxième le plus élevé dans la série chronologique. Ces augmentations semblent être largement liées à la croissance du nombre des autorisations de pêche de loisirs délivrés. Selon le rapport sur la pêcherie présenté par la France (pour St Pierre et Miquelon), le nombre des autorisations de pêche de loisirs délivrées en 2002 était de 42 et les prises correspondantes pour cette composante de la pêcherie étaient de moins d'1t. En 2016, le nombre des autorisations de pêche de loisirs délivrées était passé à 70, ce qui correspond à une augmentation de 67%, et la récolte s'élevait à plus de 3.7t. De plus, la représentante de la France (pour St Pierre and Miquelon) a rapporté que le nombre d'autorisations délivrées pour la pêcherie de 2017 avait augmenté pour atteindre 80 et a été plafonné à titre permanent à ce niveau. La représentante de la France (pour St Pierre et Miquelon) a indiqué que la saison de pêche serait raccourcie de 10 jours cette année et de deux semaines l'année prochaine et que la mise en œuvre d'une limite fixe sur le nombre de saumons qu'un pêcheur plaisancier peut retenir est étudiée pour les années à venir. Bien que ces étapes soient positives, il n'existait

aucune indication de ce que serait la limite de rétention, de la date à laquelle cette mesure prendrait effet, ou que l'établissement d'une limite de prise pour cette composante de la pêcherie est actuellement envisagé.

Sur la même période (2002-2016), le nombre d'autorisations de pêche délivrées à des pêcheurs professionnels a été réduit de 12 à 8. Les prises pour cette composante de la pêcherie, cependant, n'ont baissé que de près de 0.2t, passant d'environ 1.2t à 1t. Tandis que les prises professionnelles ont été relativement stables sur la durée, les récoltes pourraient commencer à augmenter dans le cas d'un changement des intérêts des pêcheurs professionnels, étant donné qu'aucunes limites de prises ni aucun contrôle effectif des efforts ne sont en place pour la pêcherie.

L'OCSAN a pour la première fois fait appel à la coopération de la France (pour St Pierre et Miquelon) pour la conservation et la gestion du Saumon atlantique il y a près de 20 ans. Depuis cette époque, la France (pour St Pierre and Miquelon) a assisté aux sessions annuelles de l'OCSAN régulièrement en tant qu'observatrice, faisant part d'informations sur le fonctionnement et les résultats de sa pêcherie, et en mettant en œuvre un programme d'échantillonnage qui inclut, ces dernières années, des analyses génétiques essentielles pour déterminer l'origine du saumon pêché dans la pêcherie de St Pierre et Miquelon. L'OCSAN apprécie beaucoup cet engagement croissant dans le travail de notre organisation, cependant nous restons inquiets non seulement que la pêcherie de St Pierre et Miquelon récolte des stocks de saumon extrêmement vulnérables ce qui est contraire aux conseils scientifiques, mais aussi que ces récoltes ont augmenté de façon significative au cours des 20 dernières années du fait du manque de mesures de gestion limitant les récoltes de façon effective.

Les Parties de l'OCSAN insistent auprès de la France (pour St Pierre et Miquelon) pour qu'elle coopère plus étroitement avec l'OCSAN en introduisant des mesures efficaces pour limiter les prises dans la pêcherie de saumon de St Pierre et Miquelon pour réduire celles-ci et atteindre un niveau aussi bas que possible, en tenant compte des conseils scientifiques. De plus, compte tenu de l'intérêt constant de la France (pour St Pierre et Miquelon) pour traiter une pêcherie de stocks mixtes pour le Saumon atlantique, l'OCSAN renouvelle sa demande que la France (pour St Pierre et Miquelon) envisage sérieusement de se joindre à l'OCSAN pour améliorer encore davantage la coopération et le dialogue.

L'OCSAN va de nouveau étudier les questions relatives à la pêcherie à St Pierre et Miquelon lors de sa trente-cinquième session annuelle en juin 2018. Nous vous serions reconnaissants si nous pouvions recevoir votre réponse avant cette date et nous vous remercions à l'avance pour votre attention sur cette question.

Veuillez agréer l'expression de ma respectueuse considération.

Sincèrement votre,



Jóannes Hansen
Président de l'OCSAN

cc : Mme. Annick Girardin, Ministre de l'Outre-Mer pour transmission au Préfet de Saint-Pierre et Miquelon